



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E27854

VALABLE JUSQU'AU 20/09/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/07/2009  
23 400

Raison sociale : PASSELEGUE SAS

312 RUE DE LA CROIX BLANCHE  
69930 SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LYON

Siret : 340 100 320 00019

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8000230

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021338149804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021338149804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 04 74 70 51 24

Portable :

Site Internet : <http://toitures-passelegue.fr>

E-mail : [christine-passelegue@orange.fr](mailto:christine-passelegue@orange.fr)

Responsabilité légale :

PASSELEGUE DAVID PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	03/10/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	03/10/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	03/10/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	03/10/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	03/10/2023
o Isolation des combles perdus	03/10/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LYON  
16 RUE DES BROSSES  
BATIMENT A  
1ER ETAGE  
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.